

nes; le Comte de St. Germain à *Louvain*; le Comte de Blet à *Berg-op-Zoom*; le Comte de Fitzjames à *Dendermonde*; le Comte de Laigle à *Bruges*; le Marquis de Fimarcon à *Axel*; Mr. de Lage au *Sas-de-Gand*; Mr. Thomé à *Nieuport*; Mr. d'Etrées à *Furnes*; le Marquis de Romecourt à *Ypres*; le Marquis de Mezieres à *Calais*; le Comte de Tressan à *Boulogne*; le Comte de Relingue à *Mons*; le Marquis de Bauffremont à *Charleroy*; le Marquis du Chatelet à *Nivelle*, & le Marquis de Montbarrey à *Namur*.

VII. Il paroît depuis le commencement de Décembre une Ordonnance du Roi portant création d'un Régiment d'Infanterie Ecoissoise, sous le nom d'Albanie. Le Baron de Lochiel, de la famille des Camerons de Lochiel, qui se sont déclarés pour les intérêts de la Maison de Stuard en *Ecosse*, est nommé Colonel de ce Régiment, qui sera composé de treize Compagnies, savoir, douze de 50. Fusiliers chacune, & une Compagnie de Grenadiers de 45. hommes, les Officiers non compris. Sa Maj. a aussi donné une Déclaration, par laquelle il est enjoint que les jugemens & sentences qui seront rendus en matiere criminelle par les Officiers de Justice des Villes & districts, que le Roi, depuis le commencement de la guerre, a soumis à sa domination dans les *Pays Bas*, ne pourront être exécutés qu'après avoir été confirmés par le Parlement de *Flandres*. Cette Déclaration s'étend aussi à l'égard des Jugemens qui ordonneront que les accusés soient appliqués à la torture, ou condamnés à d'autres peines afflicatives. On en a pareillement publié deux, dont la premiere rend au Conseil Supérieur de *Mons*, le ressort de la juridiction qu'il avoit ci devant sur la Ville & Châtellenie d'*Ath*.

Ordonnan-
ces.